

AVEC LES CONSEILLERS RETRAITE, L'AGIRC ET L'ARRCO ACCOMPAGNENT LES SALARIÉS DU SECTEUR PRIVÉ

La retraite est une étape importante de la vie qui suscite souvent bien des inquiétudes. Aussi, l'Agirc et l'Arrco font-elles de l'accompagnement des salariés du secteur privé une priorité. Avec les groupes de protection sociale, elles mettent à leur disposition un service de proximité assuré par des hommes et des femmes impliqués et compétents. Elles lancent aujourd'hui un dispositif d'information pour faire mieux connaître le rôle de ces conseillers retraite et le numéro de téléphone pour les joindre.

Au **0 820 200 189**¹ ou dans l'un des 100 centres d'information (Cicas) répartis sur le territoire, 1 000 conseillers, spécialisés dans la retraite complémentaire Arrco et Agirc, informent les salariés sur leur retraite complémentaire, les orientent et les guident dans leurs démarches.

Une écoute

Du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h, au **0 820 200 189**, un conseiller retraite répond à toutes les questions du futur retraité. Il enregistre sa demande de retraite complémentaire et lui fixe un rendez-vous, dans un des centres d'information (Cicas) proche de son domicile.

Un accueil

Après avoir reçu, à domicile, son dossier de retraite complémentaire, le futur retraité sera accueilli par un conseiller. Il fera, avec lui, le point sur son dossier, finira de le compléter si nécessaire. Ce dernier sera ainsi transmis dans les meilleurs délais aux différentes institutions, Agirc et Arrco, chargées du calcul et du paiement de la retraite.

Le dispositif d'information, mis en place à partir du 18 novembre, s'appuie sur tous les titres de la presse quotidienne et hebdomadaire régionale, dont la dimension de proximité est en adéquation avec la vocation de service d'information et d'accueil de l'Agirc et de l'Arrco. Affiches et annonces presse mettent en valeur les conseillers retraite – huit d'entre eux ont accepté avec talent et simplicité d'en être les acteurs d'un jour. Ces supports rappellent l'adresse du site maretraitecomplementaire.fr.

>> La retraite complémentaire informe les salariés

Lancé en 2008, le site internet, www.maretraitecomplementaire.fr, s'enrichit d'un nouveau volet sur la préparation à la retraite, qui met en scène des conseillers retraite. Ils répondent à tour de rôle aux questions que peut se poser tout salarié sur sa retraite complémentaire : Comment faire le point sur mes points ? A quel âge toucher la retraite ? Comment demander sa retraite complémentaire ? Que se passe-t-il pour les périodes de chômage ou de maladie ?

¹ 0,09 € TTC la minute, depuis un poste fixe.

L'internaute pourra continuer à visualiser les vidéos réalisées en 2008 qui expliquent, en images, les principes de fonctionnement de la retraite complémentaire. Il aura également accès à **des services**, qui lui simplifient ses démarches. Il pourra par exemple retrouver le nom de sa caisse de retraite, la contacter ou simuler sa future retraite.

Toute la retraite complémentaire sur internet :
www.agirc-arrco.fr et www.maretraitecomplementaire.fr

Contact presse :
dc.presse@agirc-arrco.fr